Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260513-084D_2026-DE

FEUILLET 2026-00297

Nombre de Conseillers

En exercice : 28

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 30 avril 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Jean-Charles DUMONT, Élise FERRY, Philippe EVEZARD, Aurélie BERSIER, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL

Ont donné procuration : Armelle LATTARD à Aurélie BERSIER, Philippe FERNANDEZ à Élise FERRY, Anaïs RUPIN à Perrine TANGUY

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

084D/2026 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2.000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Il appartient donc au Conseil municipal de désigner 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants.

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre éga', sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la liste des membres titulaires et suppléants, qui sera soumise au Directeur départemental des finances publiques :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
FEUILLET 2026-00298
ID : 056-215600081-20260513-084D_2026-DE

Liste des commissaires titulaires	
1.	M. KANTEMIR Jean-Pierre
2.	Mme VERMOT-TEDESCHI Isabelle
3.	Mme DULIN Patricia
4.	M. Thomas WIOLAND
5.	M. Patrick AGERON
6.	M. Gabriel EGRON
7.	Mme Corinne RUYSSEN
8.	Mme Perrine TANGUY
9.	M. Paul HAROCH
10.	Mme Christine DE METS
11.	Mme Nathalie LE GUEN
12.	Mme Aurélie BERSIER
13.	M. Valéry JACOB
14.	M. Philippe EVEZARD
15.	M. Philippe FERNANDEZ
16.	M. Patrick PIQUET

Liste de commissaires suppléants	
1.	Mme Elise FERRY
2.	Mme Armelle LATTARD
3.	Mme Victoire DORISE
4.	M. Daniel GUILEMOT
5.	Mme Catherine VERNIER
6.	M. Thibaut DE LA VILLARMOIS
7.	M. Bertrand ROBIC
8.	M. Nathan RIO
9.	Mme Syvie MAHEO
10.	Mme Anne BIGOURDAN
11.	M. Olivier JUSTUM
12.	M. Paul ORHAN
13.	Mme Ghislaine PAOLI
14.	Mme Karine EVENO
15.	Mme Delphine RIO
16.	Mme Chantal de GRAEVE

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 12 mai 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

